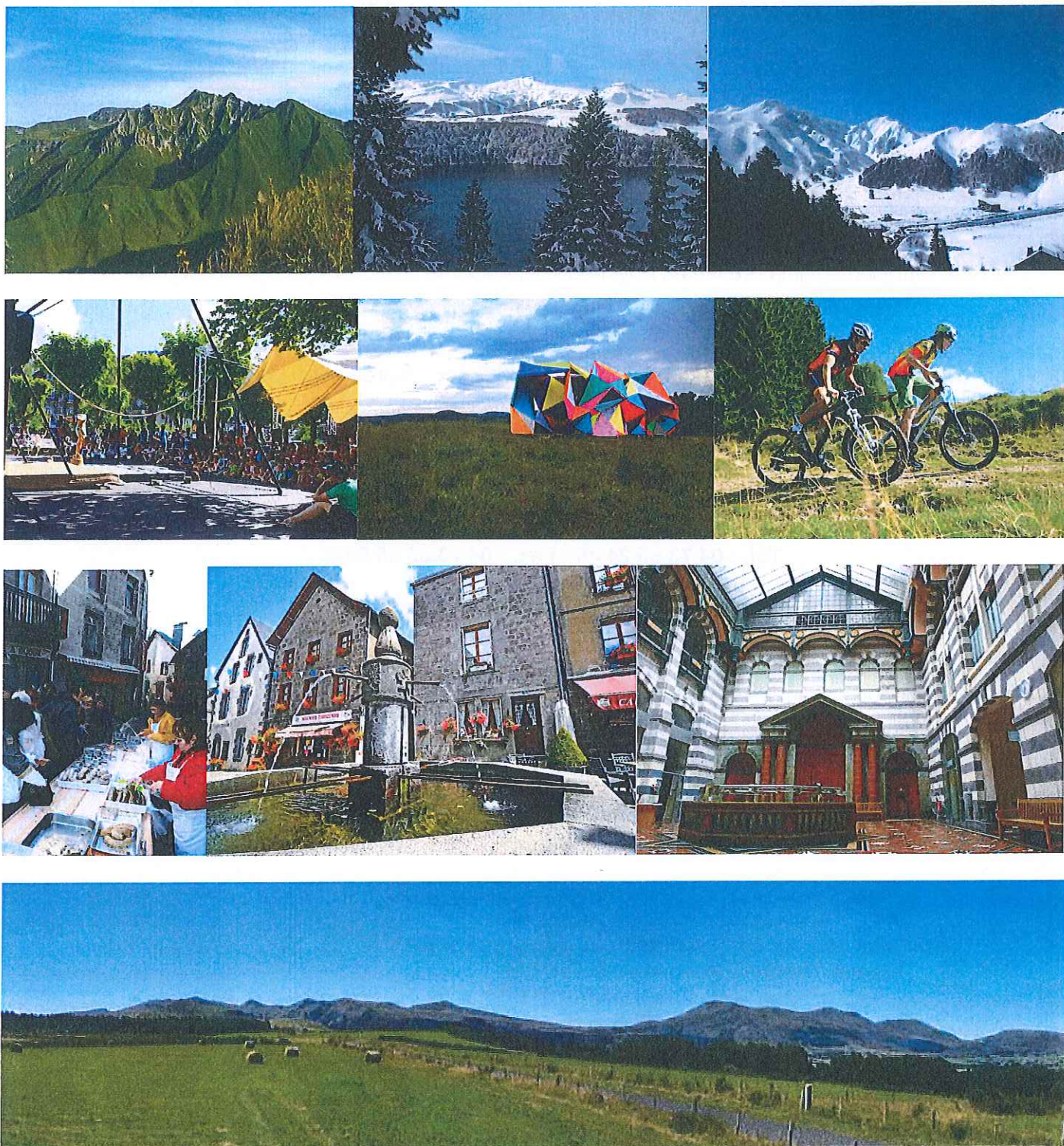


# CONTRAT DE RURALITE

## de la communauté de communes du Massif du Sancy

### Accord cadre



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



# **Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de communes du Massif du Sancy**

## **Accord cadre**

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par la Préfète du Puy de Dôme, Madame Danièle POLVE-MONTMASSON

Et

**La Communauté de communes du Massif du Sancy**, représentée par son président,  
Monsieur Lionel GAY

**Communauté de communes du Massif du Sancy**  
6, avenue du Général Leclerc  
BP 94

63 240 Le Mont-Dore

Tél. : 04 73 65 24 48 - Fax. : 04 73 65 35 50 –

[ccms@cc-massifdusancy.fr](mailto:ccms@cc-massifdusancy.fr)

<http://www.cc-massifdusancy.fr>

ci-après dénommé le porteur du contrat.

**Le Conseil départemental du Puy de Dôme**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL,

**Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc BOYER,

Et

**La Caisse des Dépôts et Consignations Auvergne Rhône-Alpes**, représentée par son Directeur Délégué, Monsieur Philippe JUSSERAND

ci-après dénommés les partenaires du contrat.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

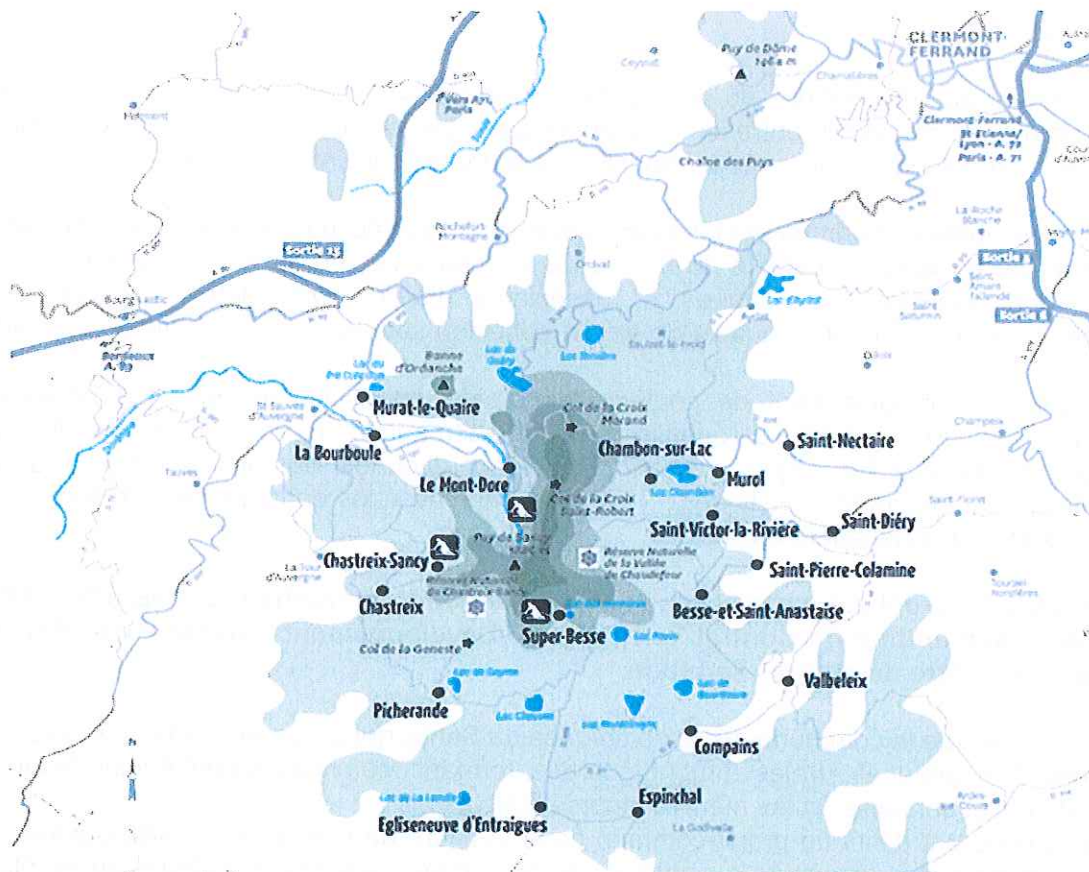


GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT





## SOMMAIRE

|   |  |    |
|---|--|----|
| <b>Préambule</b>  |  | 4  |
| <b>I. Présentation générale du territoire</b>   |  | 4  |
| A. Le territoire du contrat   |  | 4  |
| B. Les enjeux généraux du territoire  |  | 8  |
| C. Etat des lieux des démarches en cours  |  | 17 |
| <b>II. Objectifs et plan d'action opérationnel</b>  |  | 19 |
| <i>Thématique N°1</i> : Accessibilité aux services et aux soins   |  | 21 |
| <i>Thématique.N°2</i> : Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)            |  | 22 |
| <i>Thématique.N°3</i> : Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité |  | 24 |
| <i>Thématique N°4</i> : Mobilités   |  | 25 |
| <i>Thématique N°5</i> : Transition écologique   |  | 26 |
| <i>Thématique N°6</i> : Cohésion sociale  |  | 28 |
| <b>III. Modalités de pilotage et partenaires</b>  |  | 30 |
| A. La gouvernance   |  |    |
| B. L'ingénierie mobilisée   |  |    |
| C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile   |  |    |
| D. L'engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations   |  |    |
| <b>IV. Le suivi et l'évaluation</b>   |  | 32 |
| <b>V. La durée du contrat</b>   |  | 32 |
| <b>VI. Modification du contrat</b>  |  | 32 |



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, thermalisme, équipements touristiques,...) en cohérence avec les engagements du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

**Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département au titre du Contrat Territorial de Développement Durable 2015-2017 et de la région au titre du contrat Ambition.**

Le contrat concerne la communauté de communes du Sancy qui est un ensemble cohérent et homogène de communes rurales et montagnardes, formant une unicité de patrimoine naturel, bâti et culturel et connaissant les mêmes atouts et faiblesses.

Ces communes ont défini un projet commun dans le cadre de l'intercommunalité qui vise à renforcer la vocation économique naturelle de ses atouts que sont : le tourisme et plus spécifiquement le tourisme d'espaces, le thermalisme, les activités sportives de pleine nature ainsi que la mise en valeur des productions agricoles de renom et de qualité.

Les vingt communes constituent un espace géographique autour du Puy de Sancy point culminant du Massif Central, entièrement inclus dans le périmètre du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA). Le président de la communauté de communes du Sancy est membre du bureau du PNRVA. Le territoire de cette communauté de communes a été reconnu comme pertinent dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal.

## I. Présentation générale du territoire

### A) Le territoire du contrat

**Le Sancy : un espace de moyenne montagne au cœur du Massif Central.**

Le territoire de la Communauté de communes du massif du Sancy, compris dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, est un territoire de moyenne montagne (altitude moyenne de 986 mètres).

C'est un des ensembles volcaniques de l'Auvergne aux spécificités paysagères ou environnementales exceptionnelles mais fragiles. Son relief accidenté, organisé autour du Puy de Sancy (1886 mètres – point culminant du massif Central), de vallées et de plateaux d'altitude (Le Cézallier). De nombreux cols permettent de passer d'une vallée ou un plateau à un autre. Le climat océanique à tendance montagnarde rend difficile les déplacements en période hivernale.

**Un patrimoine naturel exceptionnel**, labellisé pour ses richesses et sa sensibilité ; plusieurs sites bénéficient de mesures de protection ou de classement :



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



- **Le label Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne**, révélateur de la qualité des milieux naturels et du patrimoine local. La CCMS et ses communes adhèrent à la Charte depuis l'arrêté du 05.08.1977 portant agrément de la charte constitutive du PNR. Le territoire met donc en œuvre les cinq grandes orientations déclinées en objectifs suivantes :
  - La protection des richesses et la pérennisation de la biodiversité du patrimoine naturel
  - La maîtrise de l'évolution des paysages et du cadre de vie,
  - La préservation des ressources naturelles (notamment l'eau) et des matières premières
  - Le développement et la valorisation des produits et des activités spécifiques du Parc
  - L'amélioration du cadre de vie économique, social et culturel sur le territoire.
  
- **Les Z.N.I.E.F.F., zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique.** Deux grands ensembles naturels sont identifiés sur le périmètre : Le Cézallier (en partie) et les Monts Dore.
  
- **Les réserves naturelles nationales** qui poursuivent trois missions : protéger les milieux naturels, les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique ; gérer les sites et sensibiliser les publics.
  - La Vallée de Chaudefour – Décret de création n°91-460 du 14.05.1991, superficie de 820 Ha,
  - La réserve naturelle de Chastreix-Sancy qui couvre le versant sud du Sancy et englobe le cirque glaciaire de Fontaine Salée – Décret de création n°2007-19-91 du 13.07.2007, superficie de 1894 Ha.
  - Les sagnes de La Godivelle protègent 24 ha de tourbières. Situées à 1200 mètres d'altitude, le site s'inscrit dans un ensemble de tourbières réparties au cœur du plateau volcanique du Cézallier, pays d'estive – Décret de création du 12.07.1975.
  
- **Les arrêtés de protection de biotope :**
  - Le Lac tourbière à Egliseneuve d'Entraigues
  - Le Marais Salé de St Nectaire
  
- **Les zones Natura 2000 :**
  - Le Cézallier Nord et sud
  - Les Monts Dore
  - Gîtes du Pays des Couzes (chauve-souris)
  - La Dordogne, rivière à loutres
  - Le Lac Pavin

### Un patrimoine bâti remarquable.

La particularité architecturale des villes thermales avec de nombreux établissements classés et protégés :

- La Bourboule, architecture de la Belle Epoque : façade de la boulangerie Rozier, cariatides de l'hôtel de ville, les Grands Thermes de style néo-byzantin et de nombreux anciens palaces caractéristiques de cette architecture
- Le Mont Dore: thermes de 1817 à 1823, construction confiée à l'architecte Louis-Charles Ledru de style néo-byzantin, Elles sont considérés comme les plus vastes d'Europe. Le hall des Sources (dont la charpente métallique est due à Gustave Eiffel. Le Palace Sarciron, aujourd'hui résidence privée, œuvre de



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



- o l'architecte clermontois Louis Jarrier, il ouvrit ses portes en juin 1907.
- o Saint Nectaire dont l'église est un des joyaux de l'art roman auvergnat, classée monument historique depuis 1840, les Grands Thermes, la Villa Russe, les Grottes du Cornadore...

Le cœur historique de Besse et son architecture héritée du Moyen-âge et de la Renaissance. Malgré sa petite taille, le centre-bourg compte huit bâtiments classés au titre des Monuments Historiques. La conservation et la valorisation de cet héritage étant une des priorités de la Municipalité, il est aujourd'hui protégé par une ZPPAU (Zone de protection du patrimoine architectural et urbain)

**Des pôles urbains structurants :** Chaque aire d'influence est composée d'un pôle de services intermédiaires (commune attirante) et de communes attirées par ce pôle. On retrouve ainsi différentes aires d'influence sur le périmètre du Sancy :

Besse-et-Saint-Anastaise sur le versant est et le Mont-Dore et La Bourboule situés dans la vallée de la Dordogne sur le versant ouest ; pôles urbains de services et de commerces du territoire, situés à proximité des stations de ski et des hébergements liés, elles bénéficient de bonnes conditions d'accès via les infrastructures routières. Le territoire est également constitué des zones plus rurales, caractérisées par un habitat dispersé sous la forme de villages et de hameaux. Ces bourgs sont dispersés autour des crêtes du Sancy, comme Egliseneuve d'Entraigues ou Picherande. Les communes du secteur nord est, comme Murol et Chambon sur Lac, sont les seules à bénéficier à la marge de l'attractivité de l'agglomération clermontoise et voient leur solde démographique positif depuis plusieurs années.

Les bassins de vie s'organisent en fonction des reliefs et des vallées, la configuration géographique du territoire explique ces multiples pôles d'attractivités et laisse aussi présager de particularismes locaux : secteurs avec différents modes d'habiter et typologies démographiques.

Mais la démographie reste le point faible de la CCMS avec moins de 10 000 habitants, une population vieillissante, une densité de population faible et continuant de perdre de la population et ceci depuis plusieurs années.

#### **Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le territoire de l'EPCI de 60 535 hectares compte :**

- o 20 communes (Besse, La Bourboule, Chambon sur Lac, Chastreix, Compains, Egliseneuve d'Entraigues, Espinchal, Mont-Dore, Murat le Quaire, Murol, Picherande, St Diery, St Nectaire, St Pierre Colamine, St Victor la Rivière, Valbeileix, La Godivelle, St Genès Champespe, Le Vernet Ste Marguerite et Montgreleix.
- o 9 693 habitants (9 931 habitants - population double compte)
- o Population DGF 17 754
- o Régime fiscal : Taxe professionnelle unique

#### **Une économie basée sur l'agriculture et le tourisme, rythmée par les saisons.**

A côté de l'**activité agricole** marquée par une prédominance de l'élevage extensif bovin tourné vers une production sous signe de qualité et d'origine (AOP Fromages : Saint-Nectaire, Cantal, Salers, Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne) La viande Salers fait aussi l'objet d'un développement de sa production et d'une valorisation et qui reste un vecteur d'emplois important.

**Le tourisme** est le moteur du territoire avec **trois stations de ski alpin** qui jouent la complémentarité : Super-Besse, Mont-Dore, Chastreix-Sancy avec respectivement 43, 41 et 16 km de pistes, elles offrent des approches différentes sur les versants ouest, nord et sud du massif, entre les altitudes de 1200 m et 1840 m ; elles enregistrent une fréquentation saisonnière cumulée de 672.000 journées skieurs en 2015.

- **Un domaine nordique** avec plus de 250 km de pistes damées et balisées sur 2 versants reliés entre eux par des itinéraires de liaison. Versant Sud (Secteur Besse - Pertuyzat - Montchal - Madalet - Picherande) Versant Ouest (secteur La



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



- Bourboule - Charlannes – La Stèle – Mont-Dore Le Capucin – Chastreix),
- **Des lacs** remarquables (Pavin, Chambon),
- 850 kilomètres de **sentiers de randonnées** balisés pour tous les niveaux et toutes les envies.

C'est pour cela que le Massif du Sancy s'est développé autour du tourisme de pleine nature et du thermalisme en développant des investissements touristiques et sportifs importants permettant l'accueil tant en été qu'en hiver.

Le Massif du Sancy dispose de 70 655 lits dont 33 200 lits marchands, l'Office de Tourisme du Sancy est né le 01/01/2003 d'une volonté de la Communauté de Communes du Sancy. Il se compose de 11 bureaux d'accueil à Besse et de Super Besse, La Bourboule, Chambon-sur-Lac, Chastreix, Egliseneuve d'Entraigues, Le Mont-Dore, Murat le Quaire, Murol, Picherande, Saint-Nectaire.

La CCMS reverse la totalité des recettes de Taxe de Séjour (900.000 € en 2016) à l'office de tourisme, plus une subvention annuelle liée à une convention d'objectifs (subvention 2016 = 1 595 000 €).

Les missions principales de l'OT, en plus de la promotion du territoire sont : la réservation en ligne de séjours et d'hébergements et l'achat ou le rechargement de forfaits ski.

Cette forte activité touristique est contrainte par les conditions climatiques et une saisonnalité de l'emploi. Cette économie connaît des pics d'activités en hiver et en été et les employeurs ont recours à des emplois saisonniers pour faire face à l'affluence de touristes. Parallèlement, on peut noter une surreprésentation des hébergements touristiques et des résidences secondaires. Ceci implique une pression sur les logements, essentiellement autour des pôles du Mont-Dore, de Besse – Super Besse, La Bourboule, Murol, Chambon-sur-Lac, Saint Nectaire et Murat-le-Quaire.

Par ailleurs, le territoire est en interrelation avec les territoires périphériques, tant au niveau politique qu'au niveau des flux de populations, qu'elles soient touristiques ou liées à l'emploi saisonnier. Le territoire est lié à l'agglomération clermontoise, située à environ 50 km et qui concentre une population importante (282.675 habitants en 2012) avec un bassin d'emplois de 156.818 emplois et au bassin d'Issoire, qui est une porte d'entrée importante pour accéder au versant est du massif et à la station de Super-Besse.

**En matière de mobilités**, l'usage de la voiture prédomine sur ce territoire qui est accessible à partir de deux axes autoroutiers (autoroute A89 côté ouest et autoroute A75 côté est) et qui est innervé par un réseau départemental de qualité permettant une desserte des bourgs importants et pôles touristiques.

Selon l'observatoire de l'habitat et des territoires du Puy-de-Dôme, la part des actifs qui utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail est de 69,77% en 2012, pour une distance moyenne domicile-travail de 8,35km en 2009 (sur périmètre TEAM Sancy). L'offre de transport en commun existante, n'apporte pas véritablement de solution adaptée aux besoins de mobilité (cf. diagnostic sur le schéma d'accessibilité aux services du Puy-de-Dôme) tant pour les actifs que pour les autres habitants ou usagers de ce territoire. Une offre alternative reste à développer (co-voiturage, auto-partage, transport à la demande).

**Un déséquilibre marqué au sein du territoire en matière d'accès aux services, aux soins et à l'animation culturelle.** Le cœur du massif a développé une activité touristique et thermale qui a engendré le développement de pôles de vie offrant un éventail de services à la population relativement complet. Il s'agit des pôles de Besse, Murol / Chambon / St Nectaire sur le versant est et des pôles du Mont-Dore, La Bourboule, Murat-le-Quaire sur le versant ouest. Les autres communes plus excentrées (Egliseneuve d'Entraigues, Compains, Valbeileix, Saint-Genès-Champespe, Espinchal...) souffrent d'un déclin démographique plus important corrélé à un vieillissement de la population (les personnes âgées de 75 ans et plus représentent en 2008



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



12% de la population contre 9,5% en 1999) et peinent à maintenir leur offre de services dans les domaines du commerce de proximité, de la santé, de l'animation sociale (culture, loisirs, sports). Ces communes sont confrontées à une problématique de déshérence des secteurs très ruraux mais dans lequel l'activité agricole basée sur l'élevage et les productions AOP de fromages, peut être considérée comme dynamique.

L'attractivité des agglomérations de Clermont-Ferrand au nord et d'Issoire à l'est, se fait fortement ressentir dans les évolutions de populations, les communes de Saint-Nectaire, Saint-Diery et Saint Victor-la-Rivière ont une dynamique démographique croissante, liée à des soldes migratoires positifs. Malgré une démographie décroissante sur la majorité des communes de l'EPCI, on observe une forte pression immobilière sur périmètre (le Sancy est le territoire le plus sollicité pour la construction de logements neufs parmi les trois EPCI du Pays du Grand Sancy, en 2009, 2010 et 2011, sur cette période 306 logements ont été autorisés).

***Les atouts et faiblesses de ce territoire ont des conséquences évidentes en matière d'attractivité, pour conforter ses chances d'attirer de nouveaux actifs, dont la demande sociale est forte la communauté de communes souhaite réaffirmer les socles qui ont fait son originalité et son développement : le tourisme et les espaces naturels. De cette identité, s'ensuit un projet pour le territoire qui démontre la volonté et la capacité des acteurs à travailler ensemble dans l'intérêt général des populations : élus, prestataires de services, associations, commerçants...***

## **B) Les enjeux généraux du territoire**

**Le développement de la communauté de communes est depuis longtemps axé sur le développement du tourisme véritable moteur économique qui doit être mis au service de la population permanente.**

**Ainsi l'ambition pour le territoire du Sancy est structurée autour de 3 axes : la qualité de vie, l'attractivité et le maintien des actifs autour du tourisme et de l'agriculture.**

### **Faire du Massif du Sancy un territoire rural de montagne à la qualité de vie exemplaire pour ses habitants**

La qualité de l'environnement, qui compose l'authenticité du massif, a un caractère fondamental pour l'identité du territoire et constitue la base de sa renommée. Avec un territoire si riche en zones naturelles protégées, le projet de développement vise à préserver et valoriser ces patrimoines identitaires.

Améliorer l'accès aux services publics, par la création d'espaces regroupant plusieurs services publics, par l'installation de permanences de proximité, même seulement pour quelques heures par semaine, par le développement des transports en commun pour faciliter les déplacements vers les services, par la réception des usagers sur rendez-vous.

#### **Enjeu :**

- Maintenir la qualité environnementale
- Faciliter l'accès du public aux services, à la culture et aux loisirs
- Permettre à la Poste d'adapter son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats locaux publics ou privés



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT





### **Objectifs :**

- Mutualiser des services
- Mettre en place de nouveaux services tels que des services destinés à des publics spécifiques (petite enfance, adolescence, vieillesse, ...), des services sanitaires, des services culturels ou de loisirs
- Hiérarchiser les sites remarquables pour qu'ils bénéficient de mesures de protection ou de classement
- Maintenir la présence postale et le taux de maillage (points de contacts situés à moins de 5 kms et à moins de 20 minutes de trajet automobile) ; s'appuyer sur la mission d'aménagement du territoire de la Poste pour créer des agences postales intercommunales, des relais poste, ou facteur guichetier, etc..

### **Leviers :**

- Mobiliser les réseaux associatifs

### **Créer les conditions d'une nouvelle attractivité pour de nouveaux habitants, de nouveaux actifs.**

En effet, la communauté de communes est confrontée à une population globalement âgée, vieillissante, aux faibles revenus et à une courbe démographique en décroissance. La lutte contre la déprise démographique est donc une des priorités de ce territoire.

La force du massif du Sancy est de pouvoir proposer plusieurs saisons touristiques qui peuvent rendre les investissements viables et permettre aux acteurs des filières tourisme, sports et loisirs de nature, de vivre à l'année sur le territoire.

**Enjeu :** Comment attirer des résidents à l'année sur les communes en décroissance démographique ? Penser multi saisonnalité et encourager les initiatives en ce sens pour l'accueil de nouveaux actifs.

### **Objectifs :**

- Rééquilibrer les croissances démographiques au sein de la communauté de communes,
- Favoriser l'installation de nouveaux habitants à l'année
- Créer un produit SANCY pleine nature intégré, un produit qui fédère les acteurs et les prestataires sur le territoire.

### **Leviers :**

- Redynamiser les communes aux croissances démographiques les plus faibles : diversifier le logement et développer le tourisme.
- Maîtriser la construction des résidences secondaires au profit de résidences principales : inciter de nouveaux habitants à s'installer par du foncier attractif.
- Favoriser l'installation des actifs travaillant sur la communauté de communes et résidant à l'extérieur
- Aider à la création, la transmission ou la reprise d'entreprises rurales par le soutien à des investissements matériels ou immatériels (étude de faisabilité, de marché...)

### **Maintenir les actifs présents sur le territoire autour du tourisme et de l'agriculture**

Des actifs viennent travailler sur le territoire mais n'y vivent pas tous. Près de 500 actifs travaillent sur la communauté de communes du Massif du Sancy et vivent dans une commune de Sancy Artense Communauté ou de la communauté de communes de Rochefort-Montagne. Ce sont près de 800 actifs qui viennent travailler sur la CC du Massif du Sancy mais qui habitent en dehors du territoire.

Les apports économiques du tourisme à l'ensemble du Sancy passeront par une politique de points forts sur lesquels on peut bâtir une renommée touristique territoriale. Ils doivent atteindre et conserver un haut niveau de rayonnement.

**Enjeu :** Soutenir et mettre en avant les professionnels déjà en activité sur le territoire



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



### Objectifs :

- Maintenir l'agriculture, le commerce et l'artisanat local, faciliter la reprise et la transmission des entreprises
- Aider à développer des projets de diversification tels que la commercialisation de produits agricoles, l'agro-tourisme, les services
- Former et professionnaliser les acteurs du tourisme

Les enjeux du territoire sont repris dans le tableau AFOM suivant pour une présentation du contexte socio-économique global, sur la base d'une grille atouts, faiblesses, opportunités, menaces, reprenant les six thématiques prioritaires composant le contrat.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Analyse AFOM – synthèse du diagnostic du territoire reprenant les six thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité

| Thèmes  | Atouts   | Faiblesses  | Opportunités   | Menaces   | Enjeux stratégiques |
|---|--|---|--|---|---------------------|
| <p><b>Accessibilité aux services et aux soins</b></p> <p>En direction des personnes âgées ou à mobilité réduite, il dispose déjà de services (CLIC Senior, Service de Soins Infirmiers à Domicile a, Maisons de retraite et MARPA et un foyer logement)</p> <p>Des pôles urbains structurants : Chaque aire d'influence est composée d'un pôle de services intermédiaires (commune attirante) et de communes attirées par ce pôle.</p> <p>On retrouve différentes aires d'influence sur le périmètre du Sancy : Besse-et-Saint-Anastaise sur le versant est et le Mont-Dore et La Bourboule situés dans la vallée de la Dordogne sur le versant ouest</p> | <p>Un déséquilibre marqué au sein du territoire en matière d'accès aux services, aux soins et à l'animation culturelle.</p> <p>Un déclin démographique important corrélé à un vieillissement de la population</p> <p>Une population globalement âgée, vieillissante, aux faibles revenus et à une courbe démographique en décroissance</p> | <p>La montée en puissance des usages internet et mobile.</p> <p>Le rééquilibrage géographique de la densité médicale par une organisation des soins de proximité (maisons de santé, de pôles de santé).</p> <p>En 2015, une initiative avait été lancée par le Conseil Régional, avec la mise en place sur le Sancy d'un Laboratoire Usages Numériques sur la thématique de la santé.</p> <p>Le Relais Sancy qui offre un accueil et un accompagnement individualisé dans les domaines, notamment, de l'emploi, la formation, le logement, et la vie quotidienne.</p> | <p>La déprise démographique</p> <p>Déclin des apports économiques du tourisme à l'ensemble du Sancy liés à une renommée du territoire</p> <p>Ce territoire doit à la fois se préoccuper de sa population âgée et être suffisamment attractif pour donner envie à des populations plus jeunes de venir s'y installer.</p> | <p>Faire du Massif du Sancy un territoire rural de montagne à la qualité de vie exemplaire pour ses habitants.</p> <p>Faciliter l'accès du public aux services, à la culture et aux loisirs</p> <p>Mutualiser et mettre en place de nouveaux services destinés à des publics spécifiques (petite enfance, adolescence, vieillesse, ...), des services sanitaires, des services culturels ou de loisirs</p> <p>Hiérarchiser les sites remarquables pour qu'ils bénéficient de mesures de protection ou de classement</p> |                     |



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Analyse AFOM – synthèse du diagnostic du territoire reprenant les six thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité

| Thèmes                          | Atouts  | Faiblesses  | Opportunités  | Menaces   | Enjeux stratégiques   |
|---------------------------------|---|---|---|---|---|
| Développement de l'attractivité | Le Massif du Sancy dispose de ressources spécifiques, singulières et rares : le tourisme, le thermalisme, les espaces naturels, l'agriculture de qualité. | Peu d'initiatives collectives pour renforcer la solidarité économique et sociale. Des actifs viennent travailler sur le territoire mais n'y vivent pas tous. La création, la transmission ou la reprise d'entreprises rurales, n'est que peu accompagnée. | Développer le Pôle de Pleine Nature. Etudier l'exploitation de la ressource en eau. Le développement des filières AOP | Une agriculture en difficultés. La saisonnalité du tourisme. Le remboursement des cures thermalisme Le manque d'enneigement | Favoriser le développement du numérique. Améliorer la synergie des différents acteurs du tourisme Amplifier le développement des activités de loisirs de pleine nature. Favoriser la modernisation et le renouvellement des exploitations agricoles. Etudier les différentes possibilités d'exploiter les eaux de sources du territoire : protection des zones de captage, réseau de distribution, commercialisation. |

Analyse AFOM – synthèse du diagnostic du territoire reprenant les six thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité

| Thèmes  | Atouts   | Faiblesses  | Opportunités  | Menaces  | Enjeux stratégiques  |
|---|--|---|---|--|--|
| <p><b>Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités</b></p> | <p>L'activité touristique et l'offre commerciale et de services des bourgs du cœur de massif.</p> <p>La structuration territoriale s'appuie sur les communes très touristiques du cœur de massif: Le Mont-Dore, Besse, La Bourboule, Murol ainsi que Saint-Nectaire à l'est.</p> | <p>Les communes rurales du territoire connaissent un déclin démographique, ou un affaiblissement de leur fonction de centralité (offre de services, activités marchandes et économiques en général...).</p> <p>Certains bourgs centres qui jouaient un rôle de structuration important voient depuis plusieurs décennies leur tissu commercial et de services s'amenuiser</p> | <p>Lancer une OPAH</p> <p>Suivre les orientations du PLH Pays du Grand Sancy en cours de définition (revitaliser les centres-bourgs, mieux répondre aux ménages en difficultés, lutter contre l'habitat indigne et améliorer la qualité de l'habitat)</p> | <p>Les investissements publics de plus en plus menacés par les finances contraintes des collectivités</p> <p>L'affaiblissement de fonction de centralité de certaines communes</p> | <p>Conforter l'activité touristique et l'offre commerciale et de services des bourgs du cœur de massif.</p> <p>Aider les bourgs en forte dévitalisation à maintenir une offre de proximité.</p> <p>Lancer une OPHA sur la communauté de communes.</p> <p>Favoriser la reprise des commerces et les installations dans les bourgs</p> <p>Accompagner les animations favorisant l'attractivité commerciale</p> |



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



*Analyse AFOM – synthèse du diagnostic du territoire reprenant les six thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité*

| Thèmes           | Atouts  | Faiblesses   | Opportunités   | Menaces   | Enjeux stratégiques  |
|------------------|---|--|--|---|--|
| <b>Mobilités</b> | <p>Le Sancy a déjà mis en place du transport collectif pour des usages spécifiques (stations de ski, établissements thermaux).</p> <p>Le SIVOM de Besse a mis en place un service complémentaire de transport des personnes dans le cadre du dispositif « bus des montagnes » proposé par le Conseil Général.</p> | <p>L'altitude marquée sur ce territoire engendre d'importants problèmes d'accessibilités et de temps de parcours surtout en période hivernale.</p> <p>Les services de transport collectif sont très localisés dans le temps et dans l'espace. Ils correspondent essentiellement au transport scolaire. Ils prennent peu en compte les besoins de certaines populations</p> | <p>Le département de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.</p> <p>Finaliser le Schéma de mobilité et transport de personnes réalisé par le PNRVA</p> | <p>Les alternatives à l'automobile sont faibles en zone de montagne.</p> <p>Se déplacer est une nécessité pour se rendre à son travail, accompagner ses enfants à l'école, faire ses courses, aller chez le médecin, se distraire, ce qui occasionne des frais importants et génère une part significative des émissions de gaz à effet de serre.</p> | <p>Développer/inventer une offre nouvelle de mobilité, alternative à la voiture pour les usagers du territoire et tout particulièrement pour les déplacements domicile-travail des travailleurs saisonniers.</p> <p>Mener une action expérimentale à l'échelle du territoire dans la poursuite de la démarche TEAMM Sancy et encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture.</p> <p>Optimiser les tournées effectuées par les transporteurs et les commerçants.</p> |

Analyse AFOM – synthèse du diagnostic du territoire reprenant les six thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité

| Thèmes                | Atouts   | Faiblesses  | Opportunités  | Menaces  | Enjeux stratégiques   |
|-----------------------|--|---|---|--|---|
| Transition écologique | <p>Un des ensembles volcaniques de l'Auvergne aux spécificités paysagères ou environnementales exceptionnelles.</p> <p>Les actions portées par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et notamment par la mise en place de plans de gestion des espaces volcaniques.</p> <p>Trois réserves naturelles nationales : le label Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne, Les Z.N.I.E.F.F., zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, les arrêtés de protection de biotope, les zones Natura 2000</p> | <p>Spécificités paysagères ou environnementales exceptionnelles mais fragiles</p> | <p>Ce territoire de montagne possède des ressources à la fois à préserver et à mieux valoriser.</p> | <p>Forte fréquentation touristique sur sites sensibles.</p> <p>Baisse de la capacité financière collective pour maintenir la qualité environnementale (stations de ski, chemins de randonnée, espaces protégés...)</p> | <p>Accompagner la transition agro-alimentaire par le développement des circuits courts de consommation.</p> <p>Préserver la biodiversité.</p> <p>Développer des outils d'urbanisme intégrés au SIG de la communauté de communes, au regard de l'ensemble des enjeux (paysage, biodiversité, énergie, activités économiques, logement, lien social, services, ...)</p> |



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Analyse AFOM – synthèse du diagnostic du territoire reprenant les six thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité

| Thèmes                  | Atouts  | Faiblesses   | Opportunités                               | Menaces   | Enjeux stratégiques   |
|-------------------------|---|--|--|---|---|
| <b>Cohésion sociale</b> | Une politique jeunesse au service des familles.<br>Un schéma directeur de l'animation de la vie sociale | Des zones rurales, caractérisées par un habitat dispersé.<br>La démographie reste le point faible de la CCMS avec moins de 10 000 habitants, une population vieillissante, une densité de population faible et continuant de perdre de la population et ceci depuis plusieurs années | La MSAP.<br>Des pôles urbains structurants | Déclin démographique qui perdure.<br>Perte d'attractivité des secteurs porteurs (tourisme et agriculture) | S'insérer économiquement.<br>Être citoyen actif.<br>Accéder à la culture, à l'éducation.<br>Lutter contre les discriminations, agir en faveur des personnes handicapées.<br>Accéder à un logement |



## C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

La stratégie de l'État a été intégrée dans la stratégie du territoire, les services de l'État ayant co-construit ce contrat.

La Communauté de communes du Massif du Sancy et ses communes sont engagées sur plusieurs dispositifs en cours :

- Le PNRVA. Préparée en concertation avec les acteurs locaux et institutionnels, la charte du Parc engage les élus locaux et l'Etat à agir en faveur d'une part des habitants, pour maintenir une qualité de vie exceptionnelle, d'autre part des visiteurs qui recherchent en particulier des paysages et des produits authentiques et enfin des générations futures, afin qu'ils profitent toujours des patrimoines remarquables propres aux Volcans d'Auvergne. La CCMS est cosignataire du TEPCV PNRVA d'octobre 2016, au titre de la réhabilitation énergétique et thermique de la Médiathèque de La Bourboule.

La Charte du Parc expose le projet de développement du territoire fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels. Elle a pour objet :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée (*Le Parc réalise la création de pistes et le remodelage de terrains pour la Communauté de communes du Massif, notamment par la restauration du sentier sud-est du Puy de Sancy menant au sommet du Puy de Sancy, sur une longueur de 460 m. L'aspect montagnard et naturel a été conservé. les travaux ont consisté dans l'aménagement ou l'installation de 4 lacets sur 120 m, 18 marches et 157 m de murets en pierres sèches, 42 renvois d'eau en pierres, 543 m de boudins coco, 212 m de fil guide et 700 m<sup>2</sup> de toile coco. Ce chantier a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du SMPNRVA dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy avec une participation financière de la communauté de communes*).
- De contribuer à l'aménagement du territoire (*le Parc mène la réflexion sur la problématique de l'accès aux sites notamment dans les réserves naturelles en partenariat avec les professionnels et le mouvement sportif. Un travail en commun est en cours sur le dossier d'opportunité de demande de modification du décret de la RNN pour la pratique de l'alpinisme*).
- De contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie. (*Depuis 2012 le Parc accompagne les acteurs du territoire dans une démarche de développement touristique durable et valorise via la marque Parc les prestations d'accueil et les produits qui préservent et valorisent les patrimoines. Sur le périmètre du pôle pleine nature le syndicat mixte du PNRVA propose un accompagnement aux organisateurs d'événementiels de pleine nature non motorisés vers une démarche écoresponsable susceptible de bénéficier de la mention "manifestation partenaire du Parc"*).
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche.

La charte du Parc engage ses signataires à mettre en œuvre des mesures conformes aux objectifs ci-dessus au travers :

- d'actions favorisant le développement de filières courtes, de projets d'éducation des jeunes au développement durable
- d'outils de planification ou règlements locaux comme des contrats de rivière, des documents d'urbanisme (qui doivent être compatibles avec la charte du



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GROUPE



Parc)...

- Un programme de travaux sur les chemins de randonnées sur le Sancy dans le cadre des RNN. Une convention est en cours de rédaction avec la RNN et le CD 63 pour la traversée de la Fontaine salée,
- La Bourboule réalise son Plan thermalisme pour l'accueil des professionnels de santé. Le Conseil Régional a proposé à La Bourboule d'être Station pilote afin d'élaborer la station thermale du futur autour du concept de « Station Thermale Pleine Santé ».
- Des initiatives en faveur du développement de l'agriculture sont accompagnées : la CCMS cofinance l'étude de création d'une cave d'affinage à Egliseneuve d'Entraigues avec un label BIO. Des actions sont projet portées par la Mairie de Besse avec l'association des agriculteurs locaux.
- Le Massif du Sancy est labellisé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour la création d'un Pôle de Pleine Nature. Le Sancy propose plusieurs saisons touristiques (été / hiver / thermalisme) qui peuvent rendre les investissements viables et permettre aux acteurs de la filière des sports et loisirs de nature de vivre à l'année du tourisme. L'un des enjeux est de penser multi saisonnalité et d'encourager les initiatives en ce sens, autour d'un produit qui fédère les acteurs et les prestataires sur le territoire. La création ou le développement de ces espaces, sites et itinéraires serviront à la valorisation d'activités existantes et à la mise en place de nouvelles activités pour une offre plus forte et plus lisible.
- La communauté de communes bénéficie du programme européen Leader porté par le GAL des volcans d'Auvergne et animé par le PNRVA, pour la période 2016-2020. Ce fonds en faveur de l'innovation et de l'expérimentation en milieu rural est une véritable opportunité. Pas moins de 4,39 millions d'Euros ont été alloués au GAL pour soutenir une nouvelle stratégie locale de développement déclinée en 7 fiches actions :
  - Revitalisation rurale - *Redynamiser les cœurs de bourgs pour améliorer la qualité de vie locale ;*
  - Culture, patrimoines - *Expérimenter une action culturelle créative en lien avec les acteurs du territoire ;*
  - Projets collectifs - *Encourager et accompagner les initiatives collectives pour renforcer la solidarité économique et sociale ;*
  - Valorisation économique des ressources naturelles - *Développer une économie locale basée sur nos ressources naturelles et nos savoir-faire liés ;*
  - Sobriété énergétique et croissance verte - *Favoriser la transition énergétique pour adapter le territoire face au changement climatique ;*
  - Promotion territoriale - *Encourager des démarches innovantes en faveur de la promotion du territoire ;*
  - Coopération - *Enrichir et développer les échanges en valorisant nos ressources locales.*

*(Les derniers dossiers de la communauté de communes accompagnés par LEADER sont : Le Relais Sancy pour le développement du e-services et de la MSAP ; l'étude et la valorisation patrimoniale et légendaire du Massif du Sancy ; le développement et la diversification du pôle Lecture Public).*

En 2015, le Conseil Régional d'Auvergne et le Pays du Grand Sancy ont signé le Contrat Auvergne+ (2015/2017). Les actions suivantes sont déjà engagées : adaptation et diversification du Pôle Lecture Publique (PLP) Sancy (NTIC, spectacles, ...), valorisation patrimoniale environnementale historique légendaire du Massif du Sancy, développement des services via le Relais des saisonniers. Parmi ces actions, deux bénéficient de l'accompagnement au titre du programme LEADER (la diversification du PLP et l'étude sur l'Imaginaire).



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



Le Conseil Départemental du Puy de Dôme accompagne techniquement et financièrement la communauté de communes. Il soutient ainsi sur son territoire les projets d'équipements et de services à la population, les dynamiques culturelles et sportives, les opérations de préservation et de mise en valeur de l'environnement naturel, le développement local (tourisme, agriculture, commerce et artisanat), l'amélioration de l'habitat, ainsi que les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

A cet effet, le Département du Puy de Dôme est signataire du contrat de ruralité afin de s'inscrire dans une démarche de convergence des politiques publiques et de cohérence territoriale.

Au travers de ce partenariat, il s'agit de pouvoir échanger avec le territoire et en lien avec l'Etat sur la pertinence des projets au regard des besoins du territoire et de leur impact sur l'attractivité en lien avec les politiques départementales.

Le Département pourra intervenir financièrement sur ses dispositifs d'aide existants.

S'agissant du schéma d'accessibilité au service, le diagnostic est en cours de finalisation après enquête auprès des usagers, rencontres territoriales et ateliers de travail entre élus/administrations d'Etat et opérateurs nationaux.

Les premières orientations retenues par la communauté de communes sont en cohérence avec les 6 thématiques du contrat de ruralité :

- Accessibilité aux soins et services: rééquilibrage géographique de la densité médicale, mise en place d'outils numériques pour les professionnels. Mesures autour de la prévention avec la médecine du travail (alcoolisme, contraception, drogue, sécurité au travail...)
- Emploi : permanences des acteurs de l'emploi et de la formation par le biais des Relais des saisonniers
- Activité touristique : Maintenir et développer par l'utilisation des nouvelles technologies,
- Transport public sur le territoire (lignes SNCF et TER)
- Revitalisation des centres-bourgs. Suivre les orientations du PLH : mieux répondre aux ménages en difficultés, lutter contre l'habitat indigne et améliorer la qualité de l'habitat. Lancer une OPAH.
- Mobilité : expérimenter sur le territoire des pratiques alternatives comme le covoiturage, le télétravail, l'auto-partage...

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures du comité interministériel à la ruralité : une maison de santé existe à Besse, une maison de service au public est labellisée au Mont Dore avec une antenne à Besse, la plupart des écoles du territoire ont un PEDT validé, la communauté de communes est co-signataire du TEPCV porté par le PNR des Volcans d'Auvergne, une réflexion est en cours sur la commune de Besse pour la création d'une CUMA et l'installation d'un méthaniseur.

## II. Objectifs et plan d'action opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées. Elles sont en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs en vigueur sur le territoire de la communauté de communes.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), à la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité).



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



## Thématique 1. Accessibilité aux services et aux soins

### Une prospective territoriale pour éviter le scénario du désert rural.

Le projet des élus du Sancy partagé par les services de l'Etat, est de faire du Massif du Sancy un territoire rural de montagne à la qualité de vie exemplaire pour ses habitants.

#### Objectifs stratégiques

Ce territoire doit à la fois se préoccuper de sa population âgée et être suffisamment attractif pour donner envie à des populations plus jeunes de venir s'y installer.

En direction des personnes âgées ou à mobilité réduite, il dispose déjà de services (CLIC Senior Montagne au Mont-Dore, Service de Soins Infirmiers à Domicile au Mont Dore, Maisons de retraite et MARPA à Besse, Saint-Nectaire et au Mont-Dore et un foyer logement à Egliseneuve d'Entraigues) qu'il faut maintenir voire développer notamment pour les personnes âgées ayant des revenus plutôt faibles.

L'enjeu est d'attirer de jeunes professionnels notamment en proposant des conditions d'exercices plus attractives pour les jeunes médecins (exercice groupé). Les communes et la communauté de communes doivent investir dans l'organisation des soins de proximité (construction de maisons et de pôles de santé, intégration des services médicaux et sociaux). Pour les employeurs et les travailleurs saisonniers du massif du Sancy, le Relais Sancy géré par la communauté de communes offre un accueil et un accompagnement individualisé dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, et de la vie quotidienne. Labellisé MSAP en décembre 2015, le Relais Sancy permet l'accès des services à tous les Sancyliens sur chacun des deux versants du massif, avec une offre de services variés.

#### Orientations

- Soutenir le maintien de service de proximité dans les zones les plus reculées ;
- Accompagner la montée en puissance des usages internet et mobile ;
- Adapter et optimiser l'offre de mobilités
- Lancer une OPAH
- Accompagner le rééquilibrage géographique de la densité médicale par une meilleure organisation des soins de proximité (construction de maisons de santé, de pôles de santé, intégration des services médicaux et sociaux). En 2015, une initiative avait été lancée par le Conseil Régional, avec la mise en place sur le Sancy d'un Laboratoire des Usages Numériques sur la thématique de la santé. Les axes de travail qui doivent être développés : des outils numériques pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ; la téléconsultation pour favoriser l'accès à la santé de proximité et lutter contre la désertification médicale ; la plus-value apportée par des outils numériques dans le rôle de l'hôpital local en tant que « tête de réseau ».
- Moderniser et rendre encore plus performant le Relais Sancy qui offre un accueil et un accompagnement individualisé dans les domaines, notamment, de l'emploi, la formation, le logement, et la vie quotidienne. Ce service de proximité pluridisciplinaire facilite aussi le rapprochement des services publics des habitants. Labellisé MSAP en décembre 2015, Le Relais permet l'accès des services à tous les Sancyliens et ce sur chacun des deux versants. Une antenne se tient à la Médiathèque de Besse tous les mercredis matin et une permanence peut avoir lieu en mairie à la demande des communes.

#### Projet identifié pour 2017 :

Mise en place de l'e-services et de l'e-formation par la Maison de Service au Publics : Relais Sancy. Pilote : la communauté de communes dans le cadre du Campus Sancy avec comme partenaires, le Conseil Régional, Pôle emploi et la Mission locale.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



## **Thématique 2. Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)**

**Il s'agit de faire évoluer l'image du territoire pour le rendre plus attirant et faire du Massif du Sancy une des 1<sup>ères</sup> stations touristiques de montagne.**

Le Massif du Sancy dispose de ressources spécifiques, singulières et rares, propices à la mise en œuvre de ces liens spécifiques apportant potentiellement un avantage aux acteurs économiques qui les développent : le tourisme, le thermalisme, les espaces naturels, l'agriculture de qualité.

« Château d'eau de la France » en Auvergne on dénombre 109 sources d'eau minérale (626 en France), 10 stations thermales (sur 105) et 10 sites d'embouteillage (70 eaux minérales embouteillées en France) c'est un atout à exploiter dans l'avenir.

### **Objectifs stratégiques**

Le massif du Sancy fort de ses richesses paysagères et naturelles s'appuie essentiellement sur l'activité touristique et sur une agriculture de qualité. Le renforcement de l'attractivité du territoire repose sur :

- Le maintien et le développement de l'activité touristique en développant l'utilisation des nouvelles technologies, en valorisant l'image du territoire à partir d'une communication efficace et bien ciblée.
- Le thermalisme très présent avec trois stations thermales se doit d'être mieux valorisé à partir d'une image moderne et dynamique à développer La Bourboule travaille à devenir une "Station Thermale Pleine Santé", concept qui consiste à imaginer de nouvelles destinations touristiques de prévention santé. Il s'agit de tendre vers une notion de "santé globale" alliant des prestations différentes et complémentaires : soins thermaux, activité physique, gestion du stress, nutrition, prise en compte des accompagnants, prestations touristiques. Ce concept suppose également de repenser l'environnement des villes thermales comme l'urbanisme, le lien avec les espaces naturels et les services proposés aux clients.
- La modernisation et la diversification des offres pour les trois stations de ski alpin. Des projets ont été inscrits au Plan Neige et feront l'objet d'une instruction au titre du Plan Montagne 2017-2020 pour les trois stations du Massif :
  - Chastreix : réhabilitation du front de neige avec le remplacement du télésiège actuel, réalisation d'un espace enfant ludique, un tait skieur couvert, prolongement des réseaux d'enneigement...
  - Le Mont-Dore : rénovation et extension de la gare téléphérique, modernisation des gares sommitales...
  - Super Besse : espace ludique, télésiège...
  - Et pour l'Espace Nordique Sancy : création de lieux d'accueil sur Charlannes et Le Capucin, réhabilitations du foyer de Berthaire, aménagement des pistes...
- L'aménagement des chemins de randonnées : Valorisation et requalification des réseaux de sentiers de balade et randonnée. Une mise en décor des sites et sentiers est à envisager au regard de leur intérêt naturel et historique. Par ailleurs dans le cadre de sites à haute valeur environnementale ou très forte fréquentation touristique il conviendra de s'interroger sur les modes de gestion des flux de visiteurs afin de permettre une préservation des sites mais également du plaisir des visiteurs : Développement de nouvelles itinérances thématiques de découverte avec parfois outils numériques (réalité augmentée, parcours interactifs...); création de chemins d'itinérance autour des communes afin de proposer une alternative aux voyageurs avec la découverte du Massif et son riche patrimoine historique et géologique... Ces boucles locales permettront de composer plusieurs randonnées reliées entre elles (principe de la marguerite). L'idée est de proposer aux randonneurs,



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



des circuits sur l'ensemble de notre territoire, ces boucles constituant autant d'étapes pour compléter les chemins déjà répertoriés.

- L'activité agricole qui doit être encouragée en favorisant les reprises d'exploitations et les investissements tout en privilégiant le développement d'une agriculture de qualité
- L'exploitation du bois et de la forêt du Sancy qui constitue également un enjeu d'avenir pour l'économie locale à partir de la structuration d'une filière bois-énergie.
- La mise en œuvre du « Pôle de Pleine Nature » dont les objectifs sont de diversifier la clientèle, augmenter le niveau d'activité des professionnels du tourisme et des loisirs sportifs, pérenniser l'emploi tout au long de l'année,

### **Orientations**

- Favoriser le développement du numérique et améliorer la synergie des différents acteurs du tourisme
- Amplifier le développement des activités de loisirs de pleine nature
- Favoriser la modernisation et le renouvellement des exploitations agricoles dans le cadre d'une production de qualité
- Réfléchir entre acteurs locaux et socio-professionnels à la mise en place d'une filière bois plus étoffée sur le massif
- Etudier les différentes possibilités d'exploiter les eaux de sources du territoire : protection des zones de captage, réseau de distribution, commercialisation.

### **Projets identifiés pour 2017 :**

- Développer le Pôle de Pleine Nature Grand Sancy suite à la labélisation par le GIP Massif Central. Pilote : la communauté de communes en partenariat avec les autres collectivités du Pays Grand Sancy.
- Créer un lotissement accueil nouvelle population à Besse et agrandissement des zones d'activités de Besse et de La Bourboule. Pilote : la communauté de communes pour les ZA et les communes pour les lotissements voués à l'habitat
- Valoriser les espaces nordiques et des stations de ski. Pilote : la communauté de communes et les 3 SEAM accompagnés par le réseau Montagne Massif Central, le Département et la Région.
- Etudier l'exploitation de la ressource en eau. Pilote : la communauté de communes
- Accompagner le développement des filières AOP. Pilote : la communauté de communes avec comme partenaires les acteurs de la filière.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



### **Thématique 3. Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité**

**Un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique.**

Une grande partie des communes rurales de notre territoire connaît un déclin démographique, ou un affaiblissement de leur fonction de centralité (offre de services, activités marchandes et économiques en général...).

Rendre attractifs les centres-bourgs, les dynamiser et les animer. C'est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants de l'ensemble du Massif du Sancy.

#### **Objectifs stratégiques**

La structuration territoriale s'appuie sur les communes très touristiques du cœur de massif: Le Mont-Dore, Besse, La Bourboule, Murol ainsi que Saint-Nectaire à l'est. L'offre commerciale et de services de ces communes est globalement complète. Le maintien, la modernisation et le développement de cette offre constituent malgré tout un enjeu pour l'avenir.

Sur le reste du territoire moins touristique et confronté à une baisse de population régulière, quelques bourgs centres qui jouaient un rôle de structuration important voient depuis plusieurs décennies leur tissu commercial et de services s'amenuiser progressivement. Il s'agit principalement des bourgs d'Egliseneuve d'Entraigues, Compains, voire Picherande. L'endiguement de cette dévitalisation et la recherche de mutualisation au sein du territoire constitue un enjeu majeur.

- Maintenir les commerces de base dans les villages
- Favoriser la reprise des commerces et les installations dans les bourgs
- Harmoniser les vitrines et la signalétique
- Accompagner les animations favorisant l'attractivité commerciale

Les projets recherchés concernent les investissements publics portés par les collectivités et visant l'acquisition de locaux ou à nouer des partenariats avec les bailleurs.

#### **Orientations :**

- Conforter l'activité touristique et l'offre commerciale et de services des bourgs du cœur de massif afin de poursuivre et d'amplifier leur rôle structurant sur le territoire
- Réfléchir et aider les bourgs en forte dévitalisation à maintenir une offre de proximité, principalement dans les domaines de la santé, du commerce alimentaire de base ainsi que des services à l'enfance et aux personnes âgées.
- Suivre les orientations du PLH Pays du Grand Sancy en cours de définition (revitaliser les centres-bourgs, mieux répondre aux ménages en difficultés, lutter contre l'habitat indigne et améliorer la qualité de l'habitat) et lancer une OPHA sur la communauté de communes.

#### **Projets identifiés pour 2017 :**

- Restructurer l'ancien EHPAD de Besse en logements sociaux et saisonniers + surfaces à partager –multi activités Pilote : la commune de Besse.
- Réaménager les abords du château de Murol et les cheminements vers le bourg Pilote : la communauté de communes
- Finaliser le PLH et lancer une étude OPAH Pilote : la communauté de communes
- Lancer un programme de rénovation de façades Pilote : la communauté de communes
- Réaliser la signalétique dans les bourgs et sur l'ensemble du territoire : identification du Sancy Pilote : la communauté de communes et les communes.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT





## Thématique 4. Mobilités

**Se déplacer autrement en zone de montagne, c'est possible.**

Se déplacer est une nécessité pour se rendre à son travail, accompagner ses enfants à l'école, faire ses courses, aller chez le médecin, se distraire, ce qui occasionne des frais importants et génère une part significative des émissions de gaz à effet de serre.

Les solutions de pratiques alternatives sont envisagées, comme le covoiturage, le télétravail, l'auto-partage ou l'aménagement des transports en commun.

### Objectifs stratégiques

L'altitude marquée sur ce territoire engendre d'importants problèmes d'accessibilités et de temps de parcours surtout en période hivernale, à l'intérieur du territoire et pour l'accès à des services extérieurs au territoire du Sancy (services sur les agglomérations d'Issoire et de Clermont-Ferrand).

Les services de transport collectif sont très localisés dans le temps et dans l'espace. Ils correspondent essentiellement au transport scolaire. Ils prennent peu en compte les besoins de certaines populations comme les jeunes pour leurs loisirs ou les personnes âgées sans véhicule. Le Sancy a déjà mis en place du transport collectif pour des usages spécifiques (stations de ski, établissements thermaux). Un besoin existe pour un maillage du territoire et l'accompagnent d'autres pratiques (transport vers le départ de sentiers de randonnées ou retours de ballades, liaison entre villages...). Le SIVOM de Besse a mis en place un service complémentaire de transport des personnes dans le cadre du dispositif « bus des montagnes » proposé par le Conseil Général. Cette action est destinée aux personnes âgées et aux personnes malades ou à mobilité réduite.

Les alternatives à l'automobile sont faibles. L'enjeu est d'inventer une offre nouvelle pour les différentes catégories d'usagers et par secteur du territoire.

Les solutions de pratiques alternatives sont envisagées, comme le covoiturage, le télétravail, l'auto-partage ou l'aménagement des transports en commun. D'ici fin 2016, ce travail sera suivi d'une phase d'expérimentation sur le territoire.

### Orientations :

- Développer/inventer une offre nouvelle de mobilité, alternative à la voiture pour les usagers du territoire et tout particulièrement pour les déplacements domicile-travail des travailleurs saisonniers (covoiturage, télétravail, auto-partage, TC) ;
- Mener une action expérimentale à l'échelle du territoire dans la poursuite de la démarche TEAMM Sancy et encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- Optimiser les tournées effectuées par les transporteurs et les commerçants.

Ces orientations s'inscrivent dans celles du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

### Projets identifiés pour 2017 :

- Finaliser le Schéma de mobilité et transport de personnes réalisé par le PNRVA et inscription des préconisations dans le programme d'action Pilote : le PNRVA



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



## Thématique 5. Transition écologique

**Un changement de modèle économique et social, qui transforme en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.**

Les économies d'énergie en matière de déplacements et de bâti sont la priorité majeure pour améliorer la qualité de vie des habitants de ce territoire et pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, ce territoire de montagne possède des ressources à la fois à préserver et à mieux valoriser.

### Objectifs stratégiques

- Accompagner la transition agro-alimentaire qui substitue une agriculture biologique paysanne, localisée à l'agriculture industrielle, consommatrice de pétrole et réduit les risques sanitaires. Mais aussi par le développement des circuits courts de consommation.
- Préserver la biodiversité via les actions portées par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et notamment par la mise en place de plans de gestion des espaces volcaniques, des sites et des milieux naturels remarquables (dont les trois réserves naturelles nationales gérées par le PNR et accompagnées par des actions réalisées par la communauté de communes en partenariat avec les services de l'État), de la ressource en eau et des milieux aquatiques, conciliation des usages locaux,
- Respecter les singularités du paysage dans le cadre des aménagements réalisés par le service « Zones Nordiques » de la communauté de communes en prenant en compte les prescriptions du PNRVA et la DREAL, en particulier pour les actions en lien avec les 3 RNN.
- Développer des outils d'urbanisme intégrés au SIG de la communauté de communes, au regard de l'ensemble des enjeux (paysage, biodiversité, énergie, activités économiques, logement, lien social, services, ...)
- Lutter contre les pollutions lumineuses,
- Promouvoir la transition énergétique par l'optimisation des modes de déplacement, le renforcement de l'isolation du bâti public, la rationalisation de la production des énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public,
- Améliorer la qualité énergétique du parc existant occupé par les propriétaires et les encourager à réaliser des travaux de rénovation pour améliorer la performance énergétique de leur logement et ainsi lutter contre la précarité énergétique,
- Développer les énergies renouvelables et plus particulièrement le bois énergie et la biomasse

Actions déjà réalisées : restauration des sentiers dégradés du Puy Ferrand et du puy de la Perdrix, études sur la faune et la flore, étude de fréquentation, étude et analyse des ressources bibliographiques portant sur le massif du Sancy, réunions publiques d'information, rencontres avec les acteurs locaux...

### Orientations :

- Lutter contre la précarité énergétique en adhérant au programme « Habiter mieux »
- Soutenir des initiatives pour l'installation d'unités de production d'énergies nouvelles inscrites dans une économie circulaire (production de bois-énergie, méthaniseurs)
- Soutenir l'installation de chaufferies-bois
- Favoriser les projets de rénovation énergétique des bâtiments,



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



- Moderniser l'éclairage public
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages,
- Développer l'éducation à l'environnement

### Projets identifiés pour 2017 :

- Etudier la faisabilité d'une Cave d'affinage de St-Nectaire BIO sur Egliseneuve d'Entraigues. Pilote : la commune avec comme partenaires, le Département, la CCMS et l'association locale d'agriculteurs
- Réaliser des travaux d'économie d'énergie sur la médiathèque de La Bourboule (TEPCV du PNRVA) Pilote : la communauté de communes avec comme conseil l'ADHUME
- Accompagner le développement des méthaniseurs Pilote : la commune pour les études avec le soutien de la CCMS et un regroupement d'agriculteurs pour la mise en œuvre.

### Remarque :

Un contrat TEPCV vient d'être signé le 11 octobre 2016 avec le PNR des volcans d'Auvergne. Un travail est actuellement en cours d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes pour déposer un dossier TEPCV.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



## Thématique 6. Cohésion sociale

**La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres.**

La cohésion sociale sur un territoire comme le Sancy s'articule autour d'actions relatives à la vie quotidienne de ses habitants telles que :

- S'insérer économiquement,
- Etre citoyen actif,
- Accéder à la culture, à l'éducation,
- Lutter contre les discriminations, agir en faveur des personnes handicapées.
- Accéder à un logement

### Objectifs stratégiques

- Une politique jeunesse au service des familles. La communauté de communes prend à sa charge une part importante du coût des prestations proposées (de 55% à 68%) - hors subventions -, la participation des familles étant fonction ensuite de leur quotient familial (QF). Pour garantir une plus grande équité et donc mieux adapter aux ressources et conditions sociales de chaque famille, les prestations de l'accueil de loisirs sans hébergement, sont désormais échelonnées sur 4 tranches. Nombre d'enfants accueillis :
  - 2013 – 497 enfants
  - 2014 – 702 enfants
  - 2015 – 629 enfants
- Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale, en cours d'élaboration par la Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme, permet de réfléchir à la mise en place ou la labellisation d'un centre social ou d'un équipement de vie sociale sur le territoire. Ce travail se fait en lien direct avec la MSAP.
- La priorité donnée à l'éducation et la scolarité en confortant notamment les projets éducatifs de territoires (PEDT).
- Les EPCI montent en puissance sur le champ du logement du fait de la mise en œuvre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR. Le projet de loi Egalité Citoyenneté conforte ce mouvement en confiant la gouvernance de l'attribution des logements sociaux aux EPCI.  
Le Plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées, qui sera signé en début d'année 2017, prendra en compte cette territorialisation de la politique sociale du logement.
- L'accès à l'emploi et le développement économique, par la pérennisation des emplois saisonniers. Augmenter la durée des activités saisonnières et accompagner les temps sans emploi par de la formation.
- La promotion de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec le PNR VA grâce aux actions suivantes :
  - Intervention auprès des élus pour présenter l'ESS
  - Projet de coopération jeunesse (création de services éphémères)
  - Pôle d'émergence territorialisé de l'ESS.
- L'accès à la prévention et aux soins par des actions de sensibilisation sur des publics cibles.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



### **Orientations :**

- Accueillir des porteurs de projets et faciliter leur installation
- Soutenir les familles dans l'éducation pendant et hors temps scolaire
- Aider au développement de l'économie sociale et solidaire
- Faciliter les démarches pédagogiques et l'information des habitants et des touristes en faveur de pratiques durables (engagement charte PNR)
- Etre actif dans la mise en œuvre de la convention de ruralité
- Accompagner le Plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en participant aux dispositifs et instances partenariales prévues par la loi ALUR et le projet de loi Egalité citoyenneté (plan partenarial de gestion de la demande sociale de logement, convention intercommunale d'attribution...).
- Mettre en œuvre un schéma directeur de l'animation de la vie sociale

### **Projets identifiés pour 2017 :**

- GEPC T et sécurisation des parcours des travailleurs saisonniers, action menée par la Maison de Service aux Publics du Sancy (CCMS) avec comme partenaires, DIRECCTE et Agefos PME.



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



### III. Modalités de pilotage et partenaires du contrat

#### A) La gouvernance

En sus du comité de pilotage départemental sous la présidence de Madame la préfète ou de Madame la secrétaire générale, un comité de pilotage du contrat est institué.

Ce comité comprend :

- Madame la Sous-préfète d'Issoire (et les services de l'Etat)
- Monsieur le Président de la Communauté de communes
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme
- Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté de communes
- Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux
- Monsieur le Conseiller Régional
- Monsieur le Président du Parc naturel régional
- Un représentant des habitants du territoire

Ce comité est co-présidé par le Président de la Communauté de communes et la Sous-préfète d'Issoire. Ces derniers, peuvent décider d'y associer, en tant que de besoins, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat.

Le rôle du comité de pilotage, est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat. Le rythme des réunions sera a minima d'une par semestre. Le comité départemental se réunira une fois par an.

#### B) L'ingénierie mobilisée

Suivi administratif du contrat :

- Le suivi technique et le secrétariat du contrat seront assurés par les agents administratifs de la communauté de communes avec l'appui de la sous-préfecture et des services de l'Etat.

Suivi technique et animation du contrat :

- La chargée de mission « projets » et le DGS de la communauté de communes sont en charge de l'animation et de l'accompagnement des élus et des porteurs de projets. Ils préparent les comités techniques et de pilotage du contrat.

#### C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

La communauté de commune de la même manière qu'elle a organisé des séminaires mobilisant les élus des 20 communes afin de diffuser une culture commune et rédiger un projet de territoire partagé, recense actuellement les initiatives de mise en place de dispositifs de participation et/ou de concertation par les acteurs locaux pour s'engager dans une démarche de démocratie participative qui a déjà débuté sur certaines thématiques :

- Grande rencontre intercommunale – *assises du territoire*
- Instances thématiques – *ateliers consultatifs autour de programmes (pour répondre à l'appel à projet « pole pleine nature » la communauté de communes a organisé des rencontres territoriales en invitant l'ensemble des prestataires de services liés au sport et au tourisme)*
- Populations particulières – *conseils de jeunes (pour identifier les besoins de la*



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



GRUPE



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT



jeunesse et en particulier des jeunes adultes, la communauté de communes a mis en ligne un questionnaire via un lien sur Google Forms et déposé des questionnaires papier dans chacune des mairies)

- Partage de culture – visites de réalisations et connaissance du territoire. Chaque année la communauté de communes et l'office de tourisme organisent une journée de découverte en bus des œuvres d'art exposées dans le cadre de Sancy Horizon, sont invités à cette visites toutes les collectivités et les prestataires touristiques (hôtels – loueurs de meublés – restaurateurs...) pour qu'ils puissent être les ambassadeurs du territoire.

Chaque porteur de projet veillera à présenter les modalités d'information et d'association des habitants (presse, bulletins municipaux, sites internet, réunions publiques, ...).

## **D) L'engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations**

La caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- La transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- La transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- La transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- La transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des Dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale ;
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissements en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte et dans les sociétés de projet structurant dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de la Communauté de communes du Massif du Sancy, les dispositifs suivants :

- L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de services au public,
- Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE,
- Les conventions « centre bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



- L'accompagnement méthodologique de Mairie-conseil,
- ....

#### IV. Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat. En plus des tableaux de bord la CCMS établira un bilan annuel de réalisation ou d'avancée des actions inscrites dans le contrat.

Une présentation de ce bilan se fera auprès du comité de pilotage, permettant une réflexion sur la mise en œuvre en cours.

L'évaluation finale menée au terme du contrat devra évaluer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs ciblés, et quel a été son impact. Elle sera diffusée aux partenaires, cette étape vise à éclairer la conception des projets et leur transférabilité.

L'ensemble du suivi et de l'évaluation sera réalisé en interne.

#### V. La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 15 mars 2017

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

#### VI. Modification du contrat

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification du périmètre de la communauté de communes ou de prise de compétences nouvelles, le contrat sera modifié en conséquence.

**Accord-cadre établi à Clermont-Ferrand le 15 mars 2017.**

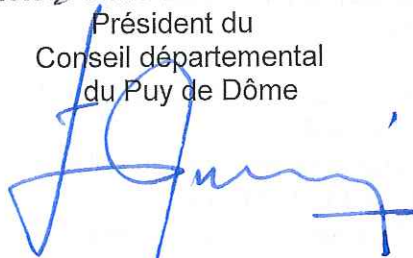
**Madame Danièle POLVE-MONTMASSON**  
Préfète du Puy de Dôme



**Monsieur Lionel GAY**  
Président de la Communauté de communes du Massif du Sancy



**Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL**  
Président du Conseil départemental du Puy de Dôme



**Monsieur Jean-Marc BOYER**  
Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



**Monsieur Philippe JUSSERAND**  
Directeur Délégué de la Caisse des Dépôts et Consignations Auvergne Rhône-Alpes




MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES









III - L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

|                      |   |           |                 |            |     |              |       |              |        |                |     |              |        |                 |
|----------------------|---|-----------|-----------------|------------|-----|--------------|-------|--------------|--------|----------------|-----|--------------|--------|-----------------|
| Chastreix commune    | Plan Montagne SAEM Chastreix<br>Téleski, Tapis couvert luge et skis de 80 m, Local de commande TK, dameuse, Terrassement et réseaux dont neige de culture, Alimentation électrique et process neige de culture, Etude d'organisation spatiale de la station | 2017      | 1 080 000,00 €  | 03/11/2016 | 35% | 378 000,00 € | 25%   | 270 000,00 € | 10%    | 108 000,00 €   | 10% | 108 000,00 € | 20%    | 216 000,00 €    |
| SAEM                 | Equipements ludiques SAEM Mont-Dore   | 2017-2019 | 18 320 000,00 € |            |     |              |       |              | 10%    | 1 832 000,00 € |     |              | 90%    | 16 488 000,00 € |
| SAEM                 | SAEM PAVIN SANCY : Sentier pédestre autour du lac 1ère tranche ,Piste ludique été / hiver, Terrains de sport  | 2017-2019 | 4 397 000,00 €  |            |     |              |       |              | 10%    | 439 700,00 €   |     |              | 90%    | 3 957 300,00 €  |
| Massif du Sancy      | Développement du Pôle de Pleine Nature Grand Sancy  | 2017-2019 | 1 250 000,00 €  |            | 40% | 500 000,00 € | 2,88% | 36 000,00 €  | 24,44% | 375 500,00 €   |     |              | 32,52% | 406 500,00 €    |
| OT Sancy             | e-tourisme  | 2017      | 220 000,00 €    |            | 50% | 110 000,00 € |       |              | 30,00% | 66 000,00 €    |     |              | 20%    | 44 000,00 €     |
| La Bourboule commune | Création d'une nouvelle activité pleine nature au Parc Fenestre   | 2017-2018 | 124 930,82 €    |            | 30% | 37 479,25 €  |       |              | 30%    | 37 479,25 €    | 20% | 24 986,16 €  | 20%    | 24 986,16 €     |
| La Bourboule commune | Création d'un parcours de valorisation du patrimoine  | 2 018 €   | 50 000 € HT     |            |     |              | 40%   | 20 000 €     |        |                | 20% | 10 000,00 €  | 40%    | 20 000 €        |
| Besse commune        | Signalétique (plan de ville ...)  | 2017      | 30 000,00 €     |            |     |              | 25%   | 7 500,00 €   |        |                |     |              | 75%    | 22 500,00 €     |
| Besse commune        | Restructuration ancien EHPAD étude thermique et phasage du projet   | 2017-2019 | 20 000,00 €     |            |     |              | 25%   | 5 000,00 €   |        |                |     |              | 75%    | 15 000,00 €     |
| Besse commune        | Création d'un lotissement accueil nouvelle population MO et travaux   | 2017-2018 | 330 000,00 €    |            |     |              | 30%   | 99 000,00 €  |        |                |     |              | 70%    | 231 000,00 €    |
| Besse commune        | Etude de positionnement touristique sur Berthaire en vue de développer une offre d'hébergement Nattitude  | 2017      | 20 000,00 €     |            |     |              | 25%   | 5 000,00 €   |        |                |     |              | 75%    | 15 000,00 €     |
| Massif du Sancy      | Valorisation patrimoniale, environnementale, historique et légendaire du Massif du Sancy TRAVAUX  | 2017-2018 | 155 000,00 €    | 14/03/2016 | 30% | 46 500,00 €  |       |              | 30%    | 46 500,00 €    | 20% | 31 000,00 €  | 20%    | 31 000,00 €     |







## IV - LA MOBILITE

|                      |  |           |             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----------------------|--|-----------|-------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Mont-Dore<br>Commune | Définition et mise en oeuvre<br>d'un schéma de mobilité et<br>transport au sein de la<br>station et inter-stations de la<br>vallée | 2019-2020 | 20 000,00 € |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----------------------|--|-----------|-------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

## V - LA TRANSITION ECOLOGIQUE

|  |  |           |                |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
|--|--|-----------|----------------|------------|--|--|--|--------|--------------|-----|--------------|-------------|--|--|--|-------|-------------|-----|--------------|
| Egliseneuve<br>commune                   | Etude de faisabilité d'une<br>Cave d'affinage de St-<br>Nectaire BIO sur<br>Egliseneuve d'Entraigues   | 2017      | 25 000,00 €    | 26/10/2016 |  |  |  |        |              |     | 80%          | 20 000,00 € |  |  |  | 15%   | 3 750,00 €  | 5%  | 1 250,00 €   |
| Massif du<br>Sancy                       | Médiathèque de La<br>Bourboule Travaux Energie   | 2017      | 124 190,00 €   | 26/07/2016 |  |  |  | 77,60% | 96 352,00 €  |     |              |             |  |  |  | 2,50% | 3 000,00 €  | 20% | 24 838,00 €  |
| Mairie du<br>Mont-Dore                   | Création d'une retenue<br>d'eau en vue de la<br>sécurisation du produit<br>neige   | 2017      | 1 600 000,00 € | 2017       |  |  |  | 25%    | 400 000,00 € | 30% | 480 000,00 € |             |  |  |  |       |             | 45% | 720 000,00 € |
| Mont Dore<br>commune                     | Eclairage public : Poursuite<br>du remplacement de<br>l'éclairage en place par un<br>éclairage basse<br>consommation et mise en<br>place de programmation<br>pour extinction | 2017-2020 | 155 000,00 €   |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  | 25%   | 38 750,00 € | 75% | 116 250,00 € |
| Saint-Diéry<br>Commune                   | Aménagement bâtiments<br>communaux   | 2017-2018 | 90 000,00 €    |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Murat Le<br>Quaire<br>Commune            | Aménagement bâtiments<br>communaux   | 2017-2018 | 43 500,00 €    |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Sint-terre<br>Colamine<br>Commune        | Aménagement bâtiments<br>communaux   | 2017-2018 | 48 000,00 €    |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Valbeix<br>Commune                       | Réhabilitaiton de bâtiments<br>en logements  | 2017-2018 | 227 600,00 €   |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Egliseneuve<br>d'Entrazigue<br>s Commune | Aménagement bâtiments<br>communaux   | 2017-2018 | 80 000,00 €    |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Espinchal<br>Commune                     | Aménagement bâtiments<br>communaux   | 2017-2018 | 6 645,00 €     |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Espinchal<br>Commune                     | Eclairage public   | 2017-2018 | 22 500,00 €    |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Saint-Victor<br>La Rivière<br>Commune    | Aménagement bâtiments<br>communaux   | 2017-2018 | 200 000,00 €   |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |
| Saint-Victor<br>La Rivière<br>Commune    | Eclairage public   | 2017-2018 | 70 000,00 €    |            |  |  |  |        |              |     |              |             |  |  |  |       |             |     |              |

## VI- COHESION SOCIALE

|                    |  |           |              |  |  |  |  |  |  |     |                |  |  |  |  |  |  |     |              |
|--------------------|--|-----------|--------------|--|--|--|--|--|--|-----|----------------|--|--|--|--|--|--|-----|--------------|
| Massif du<br>Sancy | GEPC T et sécurisation des<br>parcours des travailleurs<br>saisonniers | 2017-2020 | 240 000,00 € |  |  |  |  |  |  | 50% | 1 200 000,00 € |  |  |  |  |  |  | 50% | 120 000,00 € |
|--------------------|--|-----------|--------------|--|--|--|--|--|--|-----|----------------|--|--|--|--|--|--|-----|--------------|

